

Annonces légales

nice-matin
Lundi 30 janvier 2023

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE GILLETTE
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DEUXIÈME AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Par arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-21-P-0019 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Gillette n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023, de 9h30 à 12h30.

Le tribunal administratif de Nice a désigné, en date du 20 juin 2022, Madame Claude COHEN, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Gillette	30 janvier 2023	de 9h30 à 12h30	Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
			Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
Gillette	8 février 2023	de 9h30 à 12h30	Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
			Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
Gillette	23 février 2023	de 9h30 à 12h30	Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
			Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
Gillette	3 mars 2023	de 9h30 à 12h30	Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette
			Mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette

La personne responsable du projet est :
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques 147 boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, parapné par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 9h30 à 12h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisée sécurisée seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/prpf-gillette> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit à madame la commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêteur / Enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'incendies de forêt
Mairie de Bonson
1 Place Dr René Morani
06830 Gillette
ou par email à l'adresse suivante : prpf-gillette@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera en fin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, de 9h30 à 12h30 en mairie de Gillette, 1 place Dr René Morani, 06 830 Gillette.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Gillette pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

COMMUNE DE LE BROC
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DEUXIÈME AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Par arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-21-P-0020 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Le Broc n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.

Le tribunal administratif de Nice a désigné, en date du 20 juin 2022, Monsieur Jacques LAVILLETTE, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Le Broc	30 janvier 2023	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,
			Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,
Le Broc	15 février 2023	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,
			Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,
Le Broc	3 mars 2023	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,
			Mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc,

La personne responsable du projet est :
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques 147 boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, parapné par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Le Broc, 1 place de l'hôtel de ville, 06 510 Le Broc, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisée sécurisée seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/prpf-lebroc> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur / Enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'incendies de forêt
Mairie de Le Broc
1 place de l'hôtel de ville
06 510 Le Broc,

ou par email à l'adresse suivante : prpf-lebroc@registredemat.fr
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera en fin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 en mairie de Le Broc, ou dans tout autre lieu qui sera défini par la commune. L'emplacement de l'ordinateur mis à disposition devra être signalé aux visiteurs venus consulter le dossier d'enquête publique par tout moyen laissé à l'initiative de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Le Broc pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

COMMUNE DE BONSON
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DEUXIÈME AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Par arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-21-P-0015 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Bonson n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023, de 9h00 à 12h00.

Le tribunal administratif de Nice a désigné, en date du 27 juillet 2022, Monsieur Giovanni VALASTRO, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Bonson	30 janvier 2023	de 9h00 à 12h00	mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson
			mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson
Bonson	8 février 2023	de 9h00 à 12h00	mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson
			mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson
Bonson	3 mars 2023	de 9h00 à 12h00	mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson
			mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson

La personne responsable du projet est :
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques 147 boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, parapné par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 9h00 à 12h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisée sécurisée seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/prpf-bonson> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur / Enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'incendies de forêt
Mairie de Bonson
Place desiré Scoffier
06 830 Bonson

ou par email à l'adresse suivante : prpf-bonson@registredemat.fr
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera en fin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, de 9h00 à 12h00 en mairie de Bonson, Place desiré Scoffier, 06 830 Bonson.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Bonson pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Appels d'offres

AVIS D'APPELS

Ville de Cagnes-sur-Mer (06)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de Cagnes-sur-Mer (06)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21060027600013
Code postal / Ville : 06800 Cagnes sur Mer
Groupement de commandes : non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 23M0005
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
Nom du contact : Monsieur le Maire
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Lettre de candidature (DUME) dûment remplie.
Un DUME (Document Unique de Marché) est automatiquement générée à l'écran. Le DUME remplace la lettre de candidature - DC1 - et la déclaration du candidat - DC2.
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé DC1 par lequel le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et déclare être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC2, rubriques A, B et C.
Capacité économique et financière : Déclaration concernant la chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles à la rubrique E1 de l'imprimé DC2.

Capacités techniques et professionnelles :
Liste des principaux travaux au cours des cinq dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 20 février 2023 - 15:30
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non
Critères d'attribution : 1-valeur technique des travaux - 60 %
2-Prix des travaux - 40 %
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON BLACAS - CREATION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE - relance du lot 6
Type de marché : Travaux
Lieu principal d'exécution : commune de Cagnes-sur-Mer
Durée du marché (en mois) : 18
La consultation comporte des tenders : oui
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Marché alloté : non
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui
Détails sur la visite : SEULES LES ENTREPRISES AYANT EFFECTUE LA VISITE DES LIEUX POURRONT REMETTRE UNE OFFRE SOUS PEINE IRRÉGULARITE.
Autres informations complémentaires :
Les entreprises ayant retiré un dossier et désirant déposer une offre devront prendre contact avec le POLE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Tel : 04 93 22 19 41) AFIN DE CONFIRMER LEUR PRESENCE AUX VISITES SUR SITE.
Visites obligatoires avec rendez-vous tous les vendredis à 14h (prise de rdv avec le numéro indiqué ci-dessus).
Une liste des questions éventuelles posées et des réponses apportées lors des visites sera ensuite envoyée à tous les candidats ayant effectué la visite.
Date d'envoi du présent avis : 26 janvier 2023

radio **émotion**
Vintage Pure Côte d'Azur
8H/12H
La Grasse Mat'
SÉBASTIEN, FRANÇOIS ET MADO.



105.3 MHz
100.5 MHz